

Aperçu des interventions sur les risques d'apatridie

Le Mali a, à travers la ratification de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et celle de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie, montré son engagement dans la lutte contre le phénomène de l'apatridie et dans la protection des apatrides. Le Mali a décidé de se doter d'un plan d'action national de lutte contre l'apatridie le 18 août 2017. Le 12 mai 2025, le Conseil National de Transition (CNT) du Mali a adopté le projet de loi portant statut de l'apatridie. Elle prévoit le cadre institutionnel de prise en charge des personnes apatrides.

CHIFFRES CLEFS



† 16,324

Extraits d'actes de naissances distribués aux enfants à risque



Requêtes de naturalisation malienne de réfugiés mauritaniens transmis au ministère de la Justice et des Droits de l'Homme



5,460

de localités (estimé) situées dans un rayon de 50 KM de la frontière internationale

PRINCIPALES CAUSES DE RISQUE D'APATRIDIE

Défaut d'enregistrement des naissances
Manque d'intérêt
Méconnaissance des procédures
Faible couverture territoriale des services d'état civil
Manque de documents justificatifs
Coût indu (malgré la gratituité)
Migration/ mouvement
Guerre, conflits, terrorisme

CATEGORIES LES PLUS EXPOSEES AU RISQUE



Les enfants sont les groupes les plus exposés aux risques



Les personnes en situation de déplacement forcé



Les personnes vivant dans les zones avec frontière internationale



Les personnes nomades

AXES D'INTERVENTION



Plaidoyer sur les instruments internationaux



Appui technique et financier pour la délivrance des documents

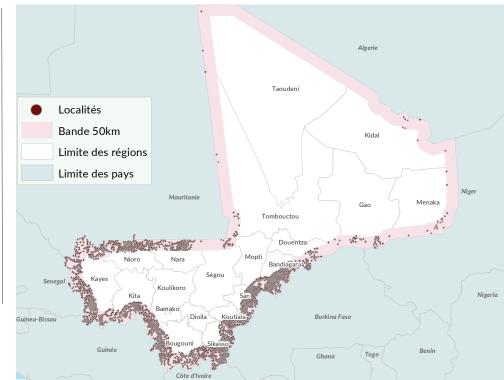


Formation/ sensibilisation des acteurs et communautés

Personnes formées

4,484Personnes sensibilisées

Bande de 50 KM de la frontière internationale



EVENEMENTS 3-6 déc 2024

19 déc 2024

12 mai 2025

Finalisation du plan d'actions national pour l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie

Atélier sur le bilan de la Campagne #IBELONG organisé par le Ministère de la Justice et des droits de l'Homme sur le financement de

Adoption du projet de loi portant statut de l'apatride au Mali.

I'UNCHR.